

## **Groupe de travail sur le développement juridique du système de La Haye concernant l'enregistrement international des dessins et modèles industriels**

**Onzième session**  
**Genève, 12 – 14 décembre 2022**

**MISE À JOUR CONCERNANT LA SOUMISSION DE LA PROPOSITION RELATIVE À LA RÉVISION DU BARÈME DES TAXES À L'ASSEMBLÉE DE L'UNION DE LA HAYE**

*Document établi par le Bureau international*

### **I. CONTEXTE**

**RECOMMANDATIONS FORMULÉES PAR LE GROUPE DE TRAVAIL À SA HUITIÈME SESSION (2019)**

1. À sa huitième session tenue en 2019, le Groupe de travail sur le développement juridique du système de La Haye concernant l'enregistrement international des dessins et modèles industriels (ci-après dénommé "groupe de travail") a examiné une proposition contenue dans le document H/LD/WG/8/4 intitulé "Viabilité financière du système de La Haye – éventuelle révision du barème des taxes", tendant à augmenter le montant de la taxe de base pour chaque dessin ou modèle supplémentaire compris dans la même demande internationale indiqué au point 1.2 du barème des taxes, pour le faire passer de 19 à 50 francs suisses<sup>1</sup>. Le groupe de travail a recommandé de soumettre cette proposition à l'Assemblée de l'Union de La Haye pour adoption, la date d'entrée en vigueur proposée étant le 1<sup>er</sup> janvier 2021<sup>2</sup>.

---

<sup>1</sup> Il a également été proposé d'augmenter le montant réduit de la taxe susmentionnée, applicable aux demandes internationales déposées par des déposants d'un pays de la catégorie des pays les moins avancés (PMA), pour le faire passer de 2 à 5 francs suisses (voir l'annexe IV du document H/LD/WG/8/4).

<sup>2</sup> Voir le document MM/LD/WG/8/8 "Résumé présenté par le président".

## ASSEMBLÉE DE L'UNION DE LA HAYE

2. La proposition n'a toutefois pas été soumise à l'Assemblée de l'Union de La Haye pour examen à sa quarantième session tenue en septembre 2020, l'ordre du jour de cette session ayant été réduit en raison de la pandémie de COVID-19. En outre, en raison de l'impact économique négatif persistant de la pandémie sur les utilisateurs, ainsi que de son évolution imprévisible, la proposition n'a pas été soumise à l'Assemblée de l'Union de La Haye pour examen à ses quarante et unième et quarante-deuxième sessions tenues respectivement en octobre 2021 et en juillet 2022.

## II. OBJET DU DOCUMENT

3. Ce document fait le point sur l'évolution de la pandémie de COVID-19 ainsi que sur la situation économique mondiale et vise en outre à informer le groupe de travail que le Bureau international prévoit de continuer à suivre l'évolution de la pandémie de COVID-19 et de la situation économique mondiale avant de soumettre la proposition susmentionnée à l'Assemblée de l'Union de La Haye.

## III. IMPACT DE LA PANDÉMIE DE COVID-19 ET SITUATION ÉCONOMIQUE MONDIALE ACTUELLE

4. La COVID-19 a été identifiée pour la première fois en décembre 2019 et qualifiée de pandémie par l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) en mars 2020. À partir de mars 2020, de nombreux pays ont pris des mesures déterminantes pour contenir le virus, notamment en limitant fortement les déplacements de personnes entre les régions et au-delà des frontières nationales. Ces mesures, ainsi que les effets directs de la pandémie, ont entraîné des perturbations sociales et économiques immédiates et importantes à l'échelle mondiale qui se sont traduites par une baisse du produit intérieur brut mondial estimée à 3,5% en 2020<sup>3</sup>.

### DÉPÔTS DANS LE CADRE DU SYSTÈME DE LA HAYE DURANT LA PANDÉMIE DE COVID-19

5. La pandémie de COVID-19 a eu un impact négatif notable sur les utilisateurs du système de La Haye. Après 13 années consécutives de croissance, le nombre de dessins et modèles contenus dans les demandes déposées dans le cadre du système de La Haye a reculé de 15% en 2020. Dans sept des 10 principaux pays d'origine, le nombre de dessins et modèles contenus dans les demandes internationales a diminué d'au moins 10% en 2020 (République de Corée (-39%), Italie (-38,3%), Pays-Bas (-28,2%), France (-27,8%), Allemagne (-18,7%), Japon (-18,2%) et Suisse (-10,8%)). De même, le nombre total de demandes internationales déposées en 2020 a reculé de 1,6% par rapport à 2019<sup>4</sup>.

---

<sup>3</sup> Voir la publication intitulée "Perspectives de l'économie mondiale" du Fonds monétaire international (janvier 2021), disponible à l'adresse suivante : [www.imf.org/en/Publications/WEO/Issues/2021/01/26/2021-world-economic-outlook-update](http://www.imf.org/en/Publications/WEO/Issues/2021/01/26/2021-world-economic-outlook-update).

<sup>4</sup> Voir la Revue annuelle du système de La Haye – 2021, disponible à l'adresse suivante : [www.wipo.int/publications/fr/details.jsp?id=4546](http://www.wipo.int/publications/fr/details.jsp?id=4546).

6. Le nombre de demandes déposées dans le cadre du système de La Haye a recommencé à augmenter en 2021, pour un total de 6711 demandes déposées en 2021, soit une hausse de 15,7% par rapport à l'année précédente. En outre, le nombre de dessins et modèles contenus dans ces demandes a augmenté de 20,8%<sup>5</sup>. Au cours des trois premiers trimestres de 2022, les dépôts ont continué à augmenter d'environ 15%, tandis que le nombre de dessins et modèles contenus dans ces demandes a augmenté d'environ 12%. Toutefois, une part importante de cette croissance doit être attribuée à l'adhésion de la Chine au système de La Haye en mai 2022, raison pour laquelle la situation globale doit être suivie de près.

Figure 1 : Demandes internationales, 2007–2021

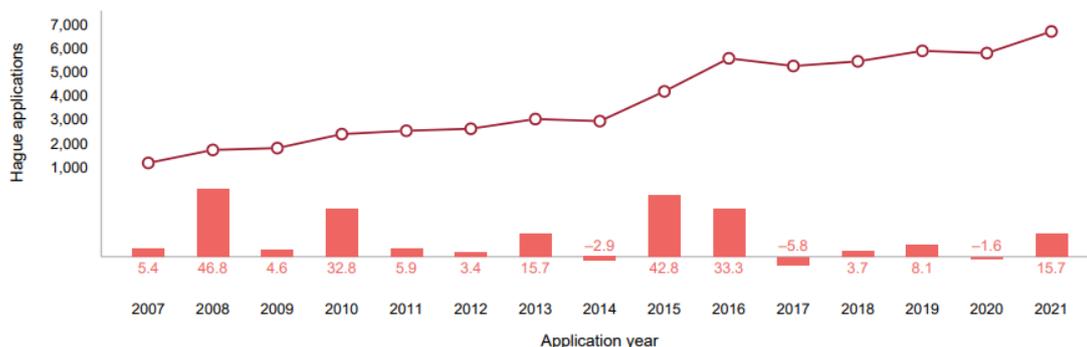
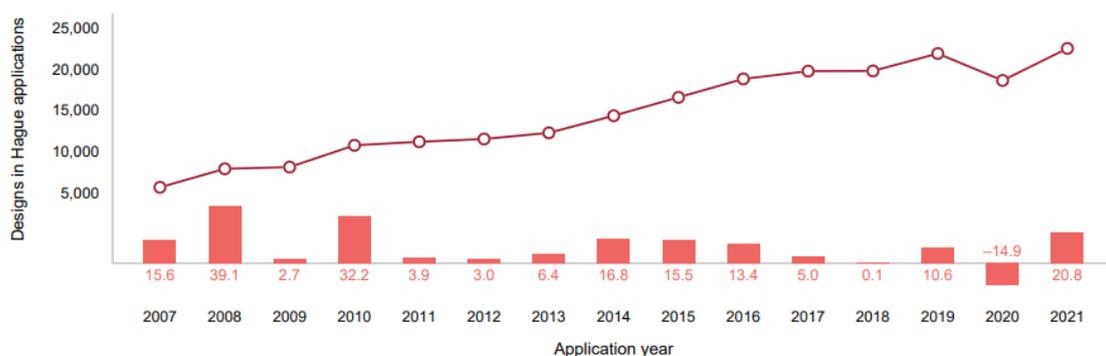


Figure 2 : Nombre de dessins et modèles contenus dans les demandes internationales, 2007–2021

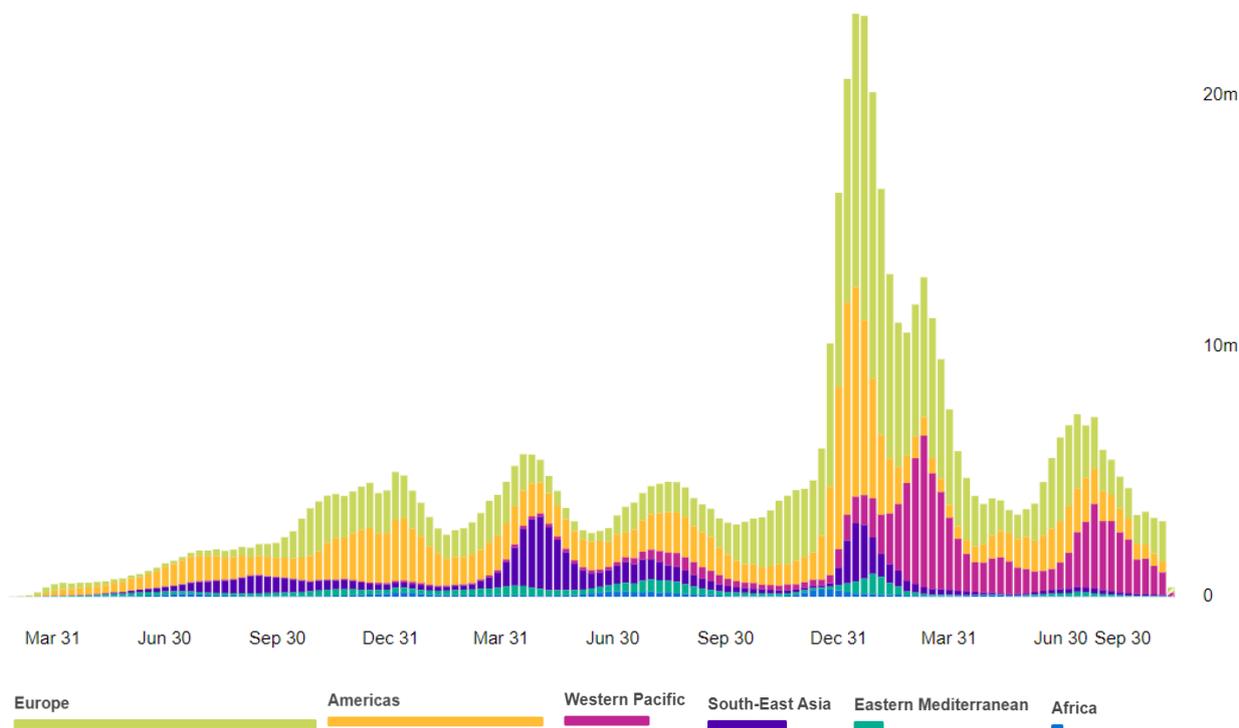


## ÉVOLUTION DE LA PANDÉMIE MONDIALE

7. Alors que les dépôts dans le cadre du système de La Haye ont connu une reprise dans le courant de l'année 2021, l'émergence de nouveaux variants du COVID-19 a provoqué des vagues successives d'infections tout au long de l'année, avec une forte augmentation du nombre de cas confirmés au niveau mondial à la fin de 2021 et au début de 2022. Les restrictions imposées par les gouvernements des parties contractantes ont continué à perturber la vie publique et privée des utilisateurs. À la date du présent document, il subsistait une grande incertitude quant à l'évolution de la pandémie de COVID-19 et à son impact sur l'économie mondiale, et par conséquent sur les utilisateurs du système de La Haye.

<sup>5</sup> Voir la Revue annuelle du système de La Haye – 2022, disponible à l'adresse suivante : [www.wipo.int/publications/fr/details.jsp?id=4601](http://www.wipo.int/publications/fr/details.jsp?id=4601).

Figure 3 : Nombre de cas de COVID-19 confirmés dans le monde, par région de l'OMS (mars 2020-septembre 2022)<sup>6</sup>



## SITUATION ÉCONOMIQUE MONDIALE

8. Bien que le nombre de cas de COVID-19 s'accompagnant de symptômes graves confirmés au niveau mondial ait considérablement diminué et que les gouvernements de nombreuses parties contractantes aient levé la plupart des mesures imposées, la situation économique mondiale en 2022 reste fragile. Certaines parties contractantes maintiennent des mesures de confinement de grande ampleur qui continuent d'affecter l'activité économique. Alors que l'hémisphère Nord entre dans la saison d'automne et d'hiver, les experts de la santé mettent en garde contre une recrudescence des cas<sup>7</sup>.

9. Au-delà de la pandémie de COVID-19, bien qu'en partie à cause d'elle, l'inflation a atteint en 2022 des niveaux qui n'avaient pas été atteints depuis des décennies dans les grandes économies. Pour réduire l'inflation, les principales banques centrales ont augmenté les taux d'intérêt<sup>8</sup>. Le durcissement des conditions monétaires va forcément ralentir l'activité économique et pourrait même entraîner une récession dans certaines parties du monde. En outre, après une période de 10 ans de taux d'intérêt bas dans la plupart des économies à revenu élevé, il existe un risque que la hausse des taux d'intérêt soit un facteur de volatilité financière mettant en danger la solvabilité des entreprises et des États. Ces risques restent incertains à la date du présent document et méritent un examen attentif.

<sup>6</sup> Voir le tableau de bord de l'OMS sur la COVID-19, à l'adresse suivante : <https://covid19.who.int> (octobre 2022).

<sup>7</sup> Voir le communiqué de presse de l'OMS du 19 juillet 2022, à l'adresse suivante : <https://www.who.int/europe/fr/news/item/19-07-2022-rapidly-escalating-covid-19-cases-amid-reduced-virus-surveillance-forecasts-a-challenging-autumn-and-winter-in-the-who-european-region>.

<sup>8</sup> Voir l'article du Fonds monétaire international (10 août 2022), disponible à l'adresse suivante : <https://blogs.imf.org/2022/08/10/central-banks-hike-interest-rates-in-sync-to-tame-inflation-pressures/>.

#### **IV. MISE À JOUR CONCERNANT LA SOUMISSION DE LA PROPOSITION**

10. Compte tenu de ce qui précède, le Bureau international estime que le contexte mondial reste incertain et qu'il convient, dans l'intérêt des utilisateurs du système de La Haye, de demeurer prudent. Par conséquent, à moins que la situation mondiale n'évolue favorablement d'ici là, le Bureau international ne soumettra pas les modifications proposées à l'Assemblée de l'Union de La Haye pour adoption à sa quarante-troisième session qui se tiendra en 2023 et continuera à suivre l'évolution du contexte mondial, tout en demandant conseil au groupe de travail selon que de besoin.

[Fin du document]